

LANAVET

Le ministre de l'Elevage, des Pêches et Industries Animales, impose Garga Gonon comme nouveau Directeur général du Laboratoire national vétérinaire (Lanavet) en violation des textes et sans décret du Président de la République. Une incurie qui jette une lumière crue sur les luttes d'influence au sommet de l'État, où les décisions cruciales pour l'avenir de la Nation sont prises en marge des procédures formelles, au gré des rapports de force ministériels. Une gouvernance à vau-l'eau qui affaiblit l'autorité de l'État et envoie un signal désastreux aux partenaires techniques et financiers.



Taïgadéfie Paul Biya

Pp 4,5



DEBATS POLITIQUES
Le vétó du Cnc

P8

GOUVERNANCE



Le Cameroun
mis à l'index

P 2

MODJENDI II

Le véritable
éveil de
la région
de l'Est

P3

COOPERATION
MILITAIRE FRANCO -
CAMEROUNAISE



Mission
accomplie
pour le colonel
Edel Frédéric

Pp 6,7

■ SEQUESTRATION

Retenus captifs au Nigéria



Un reportage de la chaîne de télévision Equinoxe Tv fait état de ce que des Camerounais séquestrés au Nigéria, sont contraints à des pratiques dégradantes. A l'origine, de juteuses promesses d'emploi bon marché, qui sont en fait des pièges tendus par des individus sans foi ni loi. Leur besogne vient d'être stoppée nette par la police nigériane. C'est une affaire qui fait grand bruit et choque au sein de l'opinion nationale, des camerounais sont séquestrés au Nigéria et contraints à des pratiques avilissantes. A l'origine, des promesses d'emploi lucra-

tives, tenues et initiées à travers le réseau Qnet. Sauf que derrière l'espoir d'une vie meilleure, se cache un véritable calvaire aux antipodes des promesses énoncées. La police Nigériane vient de mettre la main sur ces hors-la-loi au centre de cette machination. Malgré les multiples plaintes, les méfaits de Qnet continuent de faire des ravages parmi les chercheurs d'emploi compulsifs, prêts à tout. Rendus au Nigéria, il n'est plus question des emplois proposés, les titres de voyages (passeports et autres), leur sont retirés.

Pour leur libération, il est proposé aux victimes, de faire venir des proches par le même stratagème. Ce réseau qui sévit auprès des camerounais au Nigéria, a pour tête de proue une certaine Christelle Manuella Ngo Nlend, prétendument en Italie, Odile Ntang, l'une des hôtesses chargée d'accueillir les victimes à l'aéroport, Benoît Armand Nkebenke, et un certain Mbarga Nguele. Quant aux envois d'argent via orange money, ils atterrissent au compte de Ixas Jesus Mosard Tchouenkou Penko et Modjom Nouolam.

► GOUVERNANCE

Le Cameroun mis à l'index

Le pays de Paul Biya classé 105e sur 120 au dernier indice de la gouvernance publié par le Chandler Institute of Governance. "Gouvernance publique éclopée, diplomatie à l'agonie, perte d'influence sur le plan international", sont entre autres les critères qui révèlent au passage, les dérives d'un régime en panne d'inspiration et de vision, selon l'institut sus évoqué. Publié le 26 août dernier à Pretoria par le Chandler Institute of Governance, le Government Index (Cggi) 2025 place le Cameroun au 105e rang mondial sur 120 pays évalués. Le pays dirigé par le président Paul Biya depuis plus de 40 ans fait piètre figure aux côtés de ses pairs africains. De même, le Cameroun est classé 9e en matière de leadership et de

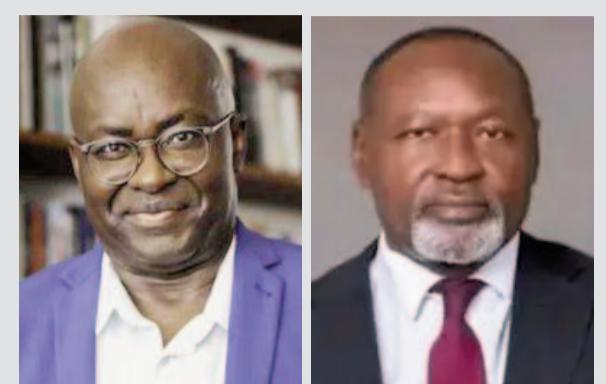


vision stratégique, 99e pour la solidité des lois et politiques, 105e pour l'attractivité économique ainsi que la capacité à améliorer les conditions de vie, 112e pour la robustesse de ses institutions, 120e c'est-à-dire le dernier mondial pour la

réputation et l'influence internationales. Pour Dinesh Naidu, directeur de la connaissance au Chandler Institute of Governance, « l'Afrique a encore un travail considérable à accomplir pour améliorer la qualité de sa gouvernance ».

■ MBEMBE & DJAMEN

Maison commune, chambre commune



La politique camerounaise connaît parfois des destins qui interpellent, parce qu'ils semblent passer du courage au renoncement, de l'engagement à la compromission. Deux figures en offrent aujourd'hui l'illustration : Célestin Djamen et Achille Mbembe. L'un vient du champ politique, l'autre du champ intellectuel, mais leurs trajectoires finissent par se croiser, jusqu'à les installer dans la même maison commune de la duplicité.

Célestin Djamen a marqué les esprits par son engagement au sein du MRC, au point de recevoir une balle à la jambe lors d'une manifestation. Ce geste extrême, payé de sa chair, devait incarner la constance et la détermination d'un opposant prêt à se sacrifier pour ses convictions. Pourtant, le retour à la raison qui a suivi brouille tous les repères : celui qui avait endossé la souffrance d'un militant de terrain se retrouve aujourd'hui du côté du régime qu'il combattait. Ce paradoxe nourrit la conviction qu'il n'est plus qu'un opposant de façade, un exemple frappant de ces trajectoires qui minent la crédibilité de l'opposition et renforcent le scepticisme du peuple.

Achille Mbembe, quant à lui, n'est pas homme de partis mais homme d'idées. Célébré à l'international comme penseur de la décolonisation, il a longtemps gardé le silence sur une question brûlante pour son pays : le tribalisme anti-Bamiléké. Pendant des années, aucune dénonciation claire ne porta sa voix. Ce n'est que récemment, lorsque ses liens avec Emmanuel Macron se sont affichés au grand jour, qu'il choisit soudainement d'en faire un thème central. La coïncidence ne trompe pas : loin d'un cri de vérité, sa posture ressemble à un calcul. Sa voix, désormais associée à une liaison incestueuse avec l'Élysée, apparaît comme celle d'un commis néocolonial plus soucieux de consolider sa place auprès du pouvoir français que de défendre les intérêts du Cameroun. Ses récriminations, loin de protéger les opprimés, deviennent alors des instruments d'un agenda extérieur.

Ainsi, malgré leurs différences de parcours, Djamen et Mbembe finissent par partager le même espace symbolique. L'un a glissé de l'héroïsme blessé au renoncement politique, l'autre de la critique radicale au calcul opportuniste. Mais tous deux se retrouvent dans cette maison commune où l'engagement se transforme en compromission, et dans cette chambre commune où l'éthique cède la place aux arrangements. C'est là la leçon politique du moment : lorsqu'on sacrifie la fidélité à la vérité sur l'autel du calcul, ni l'opposant ni l'intellectuel ne servent le peuple, ils ne servent que leur ventre et leurs alliances.

Maurice Djiongo
Auteur du livre *Changer le Cameroun par la philosophie*

MODJENDI II

Le véritable éveil de l'Est

Le 23 août 2025 restera une date mémorable pour les habitants du village de Modjendi, dans l'arrondissement de Mbang, département de la Kadey. Ce jour-là, la communauté a célébré la rétrocession officielle de son école publique à l'État camerounais, marquant une étape importante dans la promotion de l'éducation en milieu rural. Fruit d'un partenariat exemplaire entre l'Ong Hope For East Cameroon (H4EC), les élites locales et les populations, le complexe scolaire désormais placé sous gestion étatique comprend trois bâtiments de deux salles de classe chacun, un bloc administratif, une maison d'astreinte et des latrines modernes, répondant aux normes minimales d'un cadre d'apprentissage digne pour les enfants de la localité.

La cérémonie de rétrocession s'est déroulée dans une ambiance festive, en présence de plusieurs personnalités de marque, notamment le ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, Joseph Le, par ailleurs Chef de la Délégation Permanente Régionale du Comité Central du Rdpc pour l'Est, accompagné de Wakata Bolvine François, Oswald Babo, Cyrus Ngo'o et Martin Paul Mindjos Mouminy, Proper Abe'ele, Arthur Djampir Beber... Cette mobilisation témoigne de l'importance accordée à l'amélioration des infrastructures éducatives dans les zones enclavées.

Au-delà de la rétrocession, l'événement a été marqué par une série d'actions à fort impact social. La Première dame du Cameroun, Mme Chantal Biya, à travers sa fondation, a offert des kits scolaires aux élèves et des équipements de première



nécessité aux familles, soulageant ainsi de nombreuses couches vulnérables à la veille de la rentrée scolaire 2025/2026. Une campagne de santé gratuite a également été menée, permettant à près de 200 habitants d'accéder à des consultations médicales et traitements de base. Une initiative saluée par les bénéficiaires et les autorités sanitaires locales.

Engagée dans le développement de son territoire, l'élite Intsele Mbiekouomb Lucresse a profité de la tribune pour annoncer le lancement prochain d'un projet de construction d'un internat de 250 places. L'objectif : permettre aux élèves issus des zones éloignées d'avoir un hébergement sécurisé et d'améliorer leur performance scolaire. Les chefs traditionnels de la Kadey, présents à la cérémonie, ont exprimé leur reconnaissance au couple présidentiel, soulignant la récente

nomination d'un préfet originaire de leur département, perçue comme un geste fort de valorisation du territoire.

Selon la Présidente de l'Ong H4EC, Dr Evelyne Patience Memphill, la rétrocession de l'école de Modjendi II incarne une dynamique positive de collaboration entre l'État, la société civile et les communautés locales. Ce modèle, fondé sur l'engagement collectif, démontre que le développement des zones rurales est possible, à condition que chaque acteur joue pleinement son rôle. Le choix de Modjendi II n'était pas anodin, il est le village de feu Maman Marthe Miadom, grand-mère de Mme Chantal Biya et du tout premier Certificat d'études primaire de l'arrondissement de Mbang, feu Eddy Valère Mengack.

Bossis Ebo'o

Correspondance particulière

SCANDALE

Marc Brys, tête de turc !



Le sélectionneur des Lions Indomptables réussit le tour de force de modifier la liste des joueurs en pleine conférence de presse. Le vendredi 29 août 2025, lors de la conférence de presse donnée par Marc Brys au siège de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) à Tsinga, le chamboulement par ce dernier de la liste des joueurs convoqués pour les rencontres Cameroun - Eswatini et le Cap-Vert - Cameroun, comptant pour les éliminatoires de la coupe du monde 2026, achève de convaincre sur la discorde entre la Fecafoot et l'encadrement technique de l'équipe nationale fanion de football.

Alors que la Fecafoot avait déjà transmis les convocations aux clubs sur la base d'une liste préalablement établie et validée par le sélectionneur lui-même, grande était la surprise de voir le technicien belge changer sa propre liste, en direct devant les hommes de médias. Certains des joueurs nouvellement "appelés" en conférence de presse, notamment Michael Ngandeu, Cyrille Etoga et Aboubakar Amadou, ne figurent pas sur la liste initialement transmise à la Fecafoot. Aucune convocation officielle ne leur étant adressée, leurs clubs ne sont donc pas

tenus de les libérer. Un revirement qui suscite moult suppositions sur la gestion de la sélection nationale. Un sélectionneur national peut-il se permettre de modifier une liste officielle, sans coordination avec la fédération, alors que les convocations ont déjà été envoyées aux clubs ? Plus grave, Marc Brys affirme avoir convoqué deux joueurs supplémentaires "juste pour les observer pendant le stage". L'équipe nationale du Cameroun serait-elle devenue un atelier d'essais ou de recyclage des

joueurs ? Autre bouleversement : au lieu de 26 joueurs, Marc Brys en a convoqué 28, sans justification apparente. Ci-contre, la liste confuse de Marc Brys. Gardiens : Onana, Ngapanduentbu, Omossolo ; défenseurs : Tchatchoua, Malcom Bokele, Wooh, Ngadeu, Castelletto, Enzo Boyomo, Tolo, Nagida, Baleba, Atemengue, Etoga Cyrille, Zambo Anguissa, Neyou, Avom, Hongla ; attaquants : Bassogog, Namasso, Mbeumo, Aboubakar, Soko, Nkoudou, Moumi Ngamaleu, Magri, Choupo-Moting, Aboubakar Amadou.

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

Le calendrier rendu public

Selon les ministères de l'Education de base et des Enseignements secondaires, la rentrée scolaire des élèves placée sous le thème : « Sécurité, santé et apprentissages à l'ère de l'intelligence artificielle », est fixée au lundi 8 septembre 2025 à 7h30, avec une fin d'année prévue pour le vendredi 31 juillet 2026 à 15h30.

La rentrée pédagogique solennelle a été organisée le mardi 19 août 2025, par le ministre des Enseignements secondaires (Minesec), Pr. Nalova Lyonga. A l'occasion, la Minesec a lancé un appel clair à ses collaborateurs : il est temps de passer des paroles aux actions. Accompagné du Secrétaire d'État auprès du Minesec, Boniface Bayola, le membre du gouvernement a souligné les succès de l'année écoulée tout en exhortant ceux qui n'ont pas contribué activement à se rattraper. L'année scolaire 2024-2025 a été marquée par des avancées significatives dans plusieurs domaines, notamment la digitalisation, l'usage de l'intelligence artificielle et l'amélioration des résultats scolaires. Le projet "Bridge the Gap" a particulièrement été salué pour son impact positif dans les régions septentrionales du pays. Lors de cette cérémonie, Pr. Nalova Lyonga a présenté un bilan des réussites de l'année précédente, mettant en avant les efforts déployés pour améliorer l'éducation inclusive et favoriser l'épanouissement des jeunes filles. La rentrée a également été l'occasion de présenter huit exposés qui ont permis de mettre en lumière les réalisations et les projets futurs. Ces exposés ont démontré l'engagement des équipes du Minesec pour l'année à venir. Le ministre a promis une accentuation de la digitalisation, notamment avec la généralisation des tableaux intelligents et l'expérimentation de salles de classe intelligentes.

Face à la presse, Pr. Nalova Lyonga a remercié ses collaborateurs pour leur travail acharné tout en appelant ceux qui ont fait preuve d'inertie à se mobiliser. Elle a conclu en félicitant l'Inspecteur général des Enseignements pour l'organisation réussie de cette rentrée. La rentrée pédagogique solennelle est une rencontre annuelle essentielle, servant à établir les grandes orientations pour l'année scolaire à venir. La prochaine rentrée est fixée au 8 septembre 2025, sous le thème : « Sécurité, santé et apprentissages à l'ère de l'intelligence artificielle ». Cette initiative témoigne d'une volonté claire du Minesec d'améliorer constamment le système éducatif au Cameroun, en intégrant des innovations qui répondent aux défis contemporains. Pour rappel, les activités d'enseignement et d'apprentissage de l'année scolaire 2025/2026 qui débute le 08 septembre 2025 à 7h30, seront organisées en présentiel et/ou à distance. Cette année scolaire se divise en trois trimestres. Le premier ira du lundi 08 septembre 2025 au vendredi 28 novembre 2025. Le deuxième trimestre comportera deux parties. La première commencera le lundi 1er décembre et se terminera le vendredi 19 décembre 2025. La deuxième partie se déroulera du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 06 mars 2026. Le troisième et dernier trimestre de l'année est aussi divisé en deux parties. La première s'étendra du lundi 09 mars au jeudi 02 avril 2026 et la deuxième, du lundi 20 avril au vendredi 12 juin 2026.

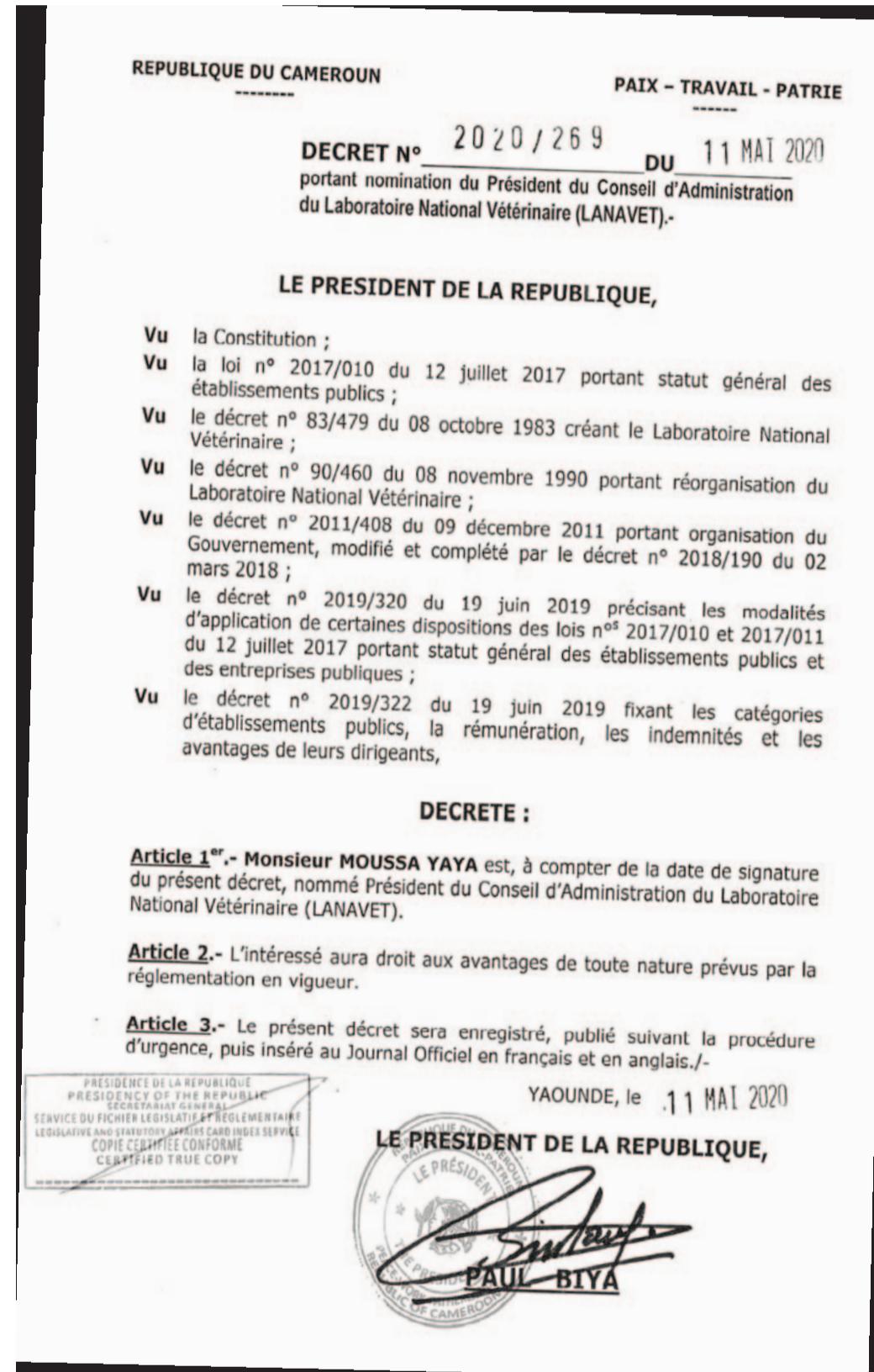
LANAVET

Quand Taïga défie Paul Biya

Le ministre de l'Elevage, des Pêches et Industries Animales (Minepia), Dr Taïga, impose Dr Garga Goné comme le nouveau Directeur général du Laboratoire national vétérinaire (Lanavet) en violation des textes et sans décret du Président de la République.

L'absence de décret de nomination M. Goné à la tête du Laboratoire national vétérinaire (Lanavet), crée un vide juridique et sème le doute au sein des membres du Conseil d'administration du Lanavet. S'agit-il d'une nouvelle procédure ou d'un contournement des règles ? Cette "décision" présidentielle relayée verbalement par un ministre a-t-elle la même force de loi qu'un décret signé et publié ? Cette situation installe de fait le nouveau directeur dans une position précaire, potentiellement contestable, au moment même où le Lanavet a besoin d'un leadership fort et indiscutables.

Le 14 août 2025, le Dr Taïga, Minepia, a présidé un Conseil d'administration extraordinaire en lieu et place du représentant du Ministère des finances qui est tutelle financière du Lanavet et Président de séance lors des Conseils d'administration du Lanavet pour installer M. Garga Goné, ancien délégué régional du même ministère, à la tête du Lanavet, en remplacement du Dr Abel Wade. Un Conseil d'administration extraordinaire, convoqué quelques jours en lieu et place du Pca et du Dg du Lanavet et en violation de la loi l'Ohada dans son article 518, qui stipule que les associés doivent être convoqués au moins 15 jours avant la date du Conseil d'administration. Selon Me Sabollo : « l'acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commer-



ciales et du Gie, la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire (Ago) doit respecter certaines règles essentielles. Il est impératif de respecter un délai de convocation, de mentionner l'ordre du jour précis, et de s'assurer que les documents nécessaires à la prise de décision sont joints à la convocation. De plus, les règles de quorum et de majorité doivent être res-

pectées lors de la tenue de l'Ago, et un procès-verbal doit être rédigé et conservé. La convocation doit clairement indiquer l'ordre du jour de l'assemblée, c'est-à-dire la liste des sujets qui seront discutés et votés » avant d'ajouté. « L'ordre du jour doit être précis et détaillé pour permettre aux associés / actionnaires de se préparer. Les documents nécessaires à la pri-

se de décision doivent être joints à la convocation, tels que le bilan, le compte de résultat, les annexes, le rapport de gestion, et les rapports des commissaires aux comptes s'il y en a. Les décisions prises en Ago doivent respecter les règles de quorum (nombre minimum de participants) et de majorité (nombre de voix nécessaires pour adopter une décision) définies par l'acte uniforme et les statuts de la société. Un procès-verbal de l'Ago doit être rédigé, signé et conservé au siège social de la société. Ce procès-verbal doit faire état des décisions prises et des résolutions votées. En résumé, la convocation d'une Ago selon l'Ohada est une formalité importante qui doit respecter des règles précises pour garantir la validité des décisions prises. Les dirigeants sociaux doivent donc être particulièrement vigilants quant au respect de ces règles ».

Dans son discours, le ministre a précisé que cette « nomination émanait d'une décision du Président de la République », transmise par ses soins. A la date d'aujourd'hui, personne n'a reçu la copie de la décision du Président de la république, ni les membres du Conseil d'administration du Lanavet représenté par plusieurs ministères.

Vide juridique

Cependant, cette procédure rompt avec la pratique établie. En mai 2020, le Dr Abel Wade avait été nommé par décret présidentiel, un acte formel qui confère une légitimité incontes-

table à la fonction. L'absence de ce décret pour M. Gonné crée un vide juridique et sème le doute. S'agit-il d'une nouvelle procédure ou d'un contournement des règles ? Cette "décision" présidentielle relayée verbalement par un ministre a-t-elle la même force de loi qu'un décret signé et publié. Avec le passage en force du Ministre de l'élevage qui n'est pas la seule tutelle du Lanavet, cela devient un acharnement. Le Lanavet a trois tutelles techniques à savoir le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministère des élevages des pêches et des industries animales et le Ministère des finances.

Interrogé sur la prise des démissions lors du Conseil d'administration du Lanavet, présidé par le Dr Taïga, un membre du conseil ayant requis l'anonymat déclare : « Nous avons reçus des billets d'avions et une forte somme pour se présenter à Yaoundé il y a de cela quatre jours. Et nous avons été menacé par le Dr Taïga par la lettre du Minepia pour imposer Dr Gonne comme le nouveau Dg de Lanavet. Et le président du Conseil d'administration de Lanavet (Pca) devrait exécuter la décision des hautes instructions. Chaque administrateur du conseil d'administration de Lanavet devrait venir avec sa Cni, pour décharger une gratification. La convocation du conseil d'administration doit clairement indiquer l'ordre du jour de l'assemblée, c'est-à-dire la liste des sujets qui seront discutés et votés. L'ordre du jour doit être précis et détaillé pour permettre aux associés/actionnaires de se préparer. Les documents nécessaires à la prise de décision doivent être joints à la convocation, tels que le bilan, le compte de résultat, les annexes, le rapport de gestion, et les rapports des commissaires aux comptes



s'il y en a. Mais lors du conseil d'administration de Yaoundé, il était question pour le Dr Taïga d'imposer Dr Gonne comme nouveau Dg du Lanavet ». Cette situation installe de fait le nouveau directeur dans une position précaire, potentiellement contestable, au moment même où le Lanavet a besoin d'un leadership fort et indiscutable. Cette affaire expose les luttes d'in-

fluence au sommet de l'État, où les décisions cruciales pour l'avenir de la nation semblent être prises en marge des procédures formelles, au gré des rapports de force ministériels. Cela affaiblit l'autorité de l'État et envoie un signal désastreux aux partenaires techniques et financiers.

**Le droit Ohada
Bafoué**

Cette nomination d'autant plus potentiellement illégale que cette méthode de convocation et de prise de décision va à l'encontre des règles fondamentales de gouvernance des entreprises, édictées par l'acte uniforme de l'Ohada relatif au droit des sociétés commerciales. La loi est pourtant formelle, comme l'atteste le délai de convocation : l'article 518 de l'acte uniforme stipule que les associés (et par extension, les administrateurs pour un conseil aussi crucial) doivent être convoqués au moins 15 jours avant la date de la réunion. Le délai de trois jours observés ici constitue une violation manifeste. Formalisme requis : Toute convocation doit s'accompagner d'un ordre du jour précis et des documents nécessaires à la prise de décision (bilans, rapports, etc.), afin de permettre aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause. Ces éléments semblent avoir été ignorés.

**Bossis Ebo'o
Correspondance
particulière**



EQUIPEMENT

Un pilier stratégique à genoux

Pour saisir la gravité de la situation, il faut comprendre le rôle vital du Lanavet. Unique industrie pharmaceutique 100% étatique, le laboratoire est un pilier de la santé publique et de la souveraineté alimentaire du Cameroun et de l'Afrique Centrale. Malgré des équipements vétustes datant des années 70 et un manque criant de recapitalisation, l'équipe sortante a accompli des miracles. La production de vaccins a presque doublé

depuis 2022, passant de 15-20 millions à près de 35 millions de doses annuelles contre des maladies redoutables comme l'anthrax. Le laboratoire a également relancé des projets ambitieux en santé humaine, avec des candidats vaccins contre le choléra (Lanavichol) et un sérum antivenimeux (Lanasav), répondant à des crises sanitaires majeures en Afrique. Des projets de biofertilisants pour soutenir l'agriculture locale étaient égale-

ment sur les rails. Mais ce géant est fragile. Le 4 avril 2025, un incendie a détruit les chaudières, paralysant toute la chaîne de production de vaccins. Cet événement a mis en lumière l'urgence absolue d'une recapitalisation pour moderniser l'outil de production et sécuriser cette institution stratégique. C'est dans ce contexte de crise industrielle et financière majeure qu'intervient ce changement de direction controversé.

COOPERATION MILITAIRE FRANCO - CAMEROUNAISE

Mission accomplie pour le Colonel Edel Frédéric

Le ministre délégué à la présidence chargé de la Défense (Mindef), Joseph Beti Assomo, a présidé, le 27 août 2025, la cérémonie de remise de décoration à l'Attaché de Défense près l'ambassade de France au Cameroun. Arrivé en fin de mission, le colonel Frédéric Edel a eu droit aux honneurs dans un esprit empreint d'amitié et de chaleur communicative. Pour sa fidélité et ses loyaux services rendus, après un séjour fructueux de 2 ans qui a marqué

les relations de défense entre le Cameroun et la France, l'Attaché de défense près l'ambassade de France au Cameroun a été nommé Chevalier de l'Ordre national de la Valeur, à titre exceptionnel, par le président Paul Biya. Il a reçu cette distinction des mains du Mindef, mercredi dernier dans la salle des Actes du ministère de la Défense.

Bandolo Onana Martin

► DECORATION

La Nation reconnaissante

Nommé au grade de Chevalier dans l'ordre national de la valeur à titre exceptionnel, il a reçu d'aimables et réconfortantes paroles venant aussi bien de l'ambassadeur de France au Cameroun que des autorités camerounaises. Ainsi, dans son discours de circonstance, Thierry Marchand a remercié le récipiendaire, arrivé au terme de sa mission en terre camerounaise, pour sa fidélité et ses loyaux services rendus durant ses deux années de coopération. Il lui a également souhaité un bon retour en terre française ainsi que du bon vent dans la suite de sa carrière militaire. Dans le même temps, le diplomate français, arrivé également en fin de mission, a remercié la communauté camerounaise en général et le ministre délégué à la présidence chargé de la Défense en particulier pour l'accueil, l'hospitalité et la chaleureuse collaboration manifestée durant ses trois années de service. Il s'est aussi félicité de la nature de la coopération militaire qui lie le Cameroun et la France. Une relation de longue date qui, d'après lui, a toujours permis aux deux pays de tirer des profits mutuels.



Renforcement des liens de coopération

Dans sa prise de parole, le Mindef a, à son tour, salué la belle amitié en constant renforcement entre le Cameroun et la France et entre leurs armées. Comme nouvelle signe visible de cette amitié, il citera la participation du 8 mai 2025 à l'Arc de Triomphe à Paris d'un détachement de la musique principale des armées camerou-

naises à la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 à Paris. C'était, la seule musique de tout le continent africain à cette solennité militaire. « La célébration du 20e anniversaire de l'École supérieure internationale de guerre de Yaoundé en juillet dernier nous a également offert tout récemment autour de ce fleuron majeur de notre partenariat, un grand moment d'exaltation de notre coopération bilatérale. Je n'ex-

poserai pas ici aujourd'hui, les importantes actions spéciales de coopération militaire initiées, en gestation avancée ou en cours d'exécution voire déjà achevées, le cadre des circonstances plus appropriées indiquées étant prévu pour ce faire », a-t-il fait savoir.

Le colonel Frédéric Edel arrive au terme de sa mission en terre camerounaise, après un séjour fructueux de 2 ans qui a marqué les relations de défense entre le Cameroun et la France. « S'inscrivant dans le sillage de son prédécesseur, le colonel Edel Frédéric a œuvré au renforcement des liens de coopération, d'amitié qui unissent nos deux pays en matière de défense. Il a ainsi contribué à hisser notre partenariat à un niveau très appréciable. Son action a été déterminante dans la mise en œuvre des directives politiques, de renforcement et de renouvellement de la coopération entre nos deux pays. Nous avons fortement apprécié à sa juste valeur son engagement, son professionnalisme, son calme, son dévouement et sa parfaite maîtrise des dossiers communs. En outre, sa capacité à tisser nos relations de confiance, son ouverture d'esprit et son tact lui ont permis de mener à



bien sa mission en terre camerounaise. Par ses actions, de nombreux hauts responsables militaires français ont visité notre pays dans un incessant ballet, ce qui a favorisé le rapprochement entre nos armées, la connaissance mutuelle, le dialogue de haut niveau entre les autorités militaires camerounaises et françaises ainsi que la compréhension de nos enjeux et intérêts communs », a déclaré Joseph Beti Assomo.

Chantiers de coopération

Dans la même veine, le Mindef a présenté les chantiers de coopération anciens engagés avec les jeunes militaires, le commandement des opérations militaires, le bataillon spécial amphibie, le corps national des sapeurs-pompiers qui connaissent une belle montée en puissance afin de s'adapter aux besoins de l'armée camerounaise et aux enjeux de défense et de sécurité contemporains. Il s'agit du commandement des opérations militaires, du Génie militaire, du Bataillon spécial et du corps des sapeurs-pompiers. En outre, d'autres axes de coopération sont en gestation très avancés. Des projets salutaires qui permettront, d'après le Mindef, indubitablement de densifier et de diversifier davantage le partenariat bilatéral. En reconnaissance de ses efforts et du travail accompli à ce service commun, le président de la République, chef des forces armées, grand maître des ordres nationaux, Paul Biya, a décidé de nommer le colonel Frédéric Edel, par décret, Chevalier de l'ordre national de la valeur, à titre exceptionnel. « Sachez que la toile humaine de relations que

vous avez tissée avec les hauts responsables du ministère de la Défense, les personnels civils et militaires confondus est robuste et survivra à votre départ. Vous laissez tous les deux dans notre ministère de nombreux amis. Que la providence vous permette de se rencontrer à nouveau sur les chemins de la vie. Depuis 2022, avec la rencontre historique entre nos deux chefs d'État, leurs Excellences Monsieur Paul Biya et Emmanuel Macron, vous et moi, Monsieur l'ambassadeur, avons engagé l'important chantier du renouvellement et de la modernisation de notre partenariat de défense conformément à leurs hautes instructions. Pour notre part, nous sommes déterminés à poursuivre ce partenariat si fructueux et si ancien avec la République française, à le renforcer et surtout à l'inscrire durablement dans la nouvelle dynamique voulue par nos deux chefs d'État. Une dynamique égalitaire, mutuellement bénéfique et respectueuse des aspirations et de la souveraineté de chacune des parties ». Le Mindef a saisi cette occasion pour exprimer la gratitude du Cameroun, au gouvernement français, pour ses nombreuses actions au profit des forces de défense camerounaises, actions qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnalisant un partenariat de défense entre les deux pays.

Rappelons que l'évènement l'a connu la présence des deux Sed Galax Etoga et Koumpa Issa, du Secrétaire général du ministère de la Défense, Saïd Kamssouloum, du Général de corps d'armée, chef d'état-major des armées, René Claude Meka, des chefs d'état-major centraux, des officiers généraux et des invités.



Le vétó du Cnc

En marge de la campagne électorale en vue de la présidentielle du 12 octobre prochain, le Conseil national de la communication (Cnc) envisage de suspendre certains débats politiques audiovisuels.

Réuni à Douala le 28 août dernier autour d'un dîner de presse avec les acteurs des médias, le Cnc a annoncé son intention de suspendre certaines émissions de débats politiques sur les radios et télévisions camerounaises pendant la période électorale. Seules les émissions officiellement reconnues comme programmes de campagne seraient autorisées. Cette décision, selon le régulateur des médias vise à garantir un traitement équitable des messages politiques et à assurer une meilleure traçabilité des contenus diffusés. Les débats, souvent sources de polémiques et d'appels à l'ordre du régulateur, sont directement visés par cette mesure.

Joseph Chebongkeng Kalabubu, président du Cnc, a insisté sur la nécessité pour les journalistes et animateurs de promouvoir « le dialogue, la tolérance et le respect mutuel ». Il a également exhorté les médias audiovisuels, qu'ils soient publics ou privés, à rester professionnels avant, pendant et après l'élection présidentielle.

Il n'en fallait pas plus pour susciter une levée de bois vert dans les milieux politiques aussi bien au plan local qu'international.

Sur sa page Facebook, Monglo Ouamarou, réagissant à cette mesure du Cnc, relève que : « À quelques semaines d'une élection présidentielle décisive, le Conseil national de la communication (Cnc) a annoncé qu'il suspendra les débats politiques radiophoniques et télévisés qui ne s'inscriraient pas dans le cadre des « programmes officiels de campagne ». Officiellement motivée par la volonté de préserver l'ordre public et d'assurer le bon déroulement du scrutin, cette décision suscite déjà une vive controverse : elle pourrait réduire au silence l'un des rares espaces où les citoyens camerounais pouvaient assister à une confrontation directe des idées.

Dans un pays où la télévision et la radio demeurent les principaux vecteurs d'information, l'impact d'une telle mesure interroge. Les campagnes électorales représentent traditionnellement un moment fort de pluralisme médiatique, permettant aux électeurs de comparer les projets des différents candidats.



Joseph Chebongkeng Kalabubu. Président du Cnc

Limiter les débats au strict cadre de la propagande officielle revient à priver le public d'analyses indépendantes et de discussions contradictoires, essentielles à toute démocratie. Plusieurs professionnels des médias redoutent un appauvrissement du contenu éditorial et une perte de crédibilité face à une audience déjà méfiane.

La mesure du Cnc s'inscrit dans un contexte politique où les libertés publiques apparaissent fragilisées. Le Cameroun, marqué par des tensions sociopolitiques et une défiance croissante envers ses institutions, ne peut se permettre d'étouffer le débat public à l'heure

où les citoyens réclament davantage de transparence et d'équité. La question centrale reste de savoir qui définira la frontière entre « émission de campagne » et « débat politique », et avec quel degré d'impartialité. L'absence de clarté sur ce point laisse craindre une application sélective, voire arbitraire, au détriment des médias indépendants. Cette décision, scrutée de près par la société civile et les observateurs internationaux, risque donc de peser lourdement sur la crédibilité du processus électoral. En bridant les médias audiovisuels, le Cnc envoie un signal inquiétant : au lieu de renforcer le débat démocratique.

La diffusion des messages de stigmatisation, de dénigrement, d'intimidation, sur fond de clivages politiques et tribaux à travers les médias classiques et les réseaux sociaux, prend une proportion inquiétante au Cameroun. La perspective de l'élection présidentielle en octobre apparaît comme un catalyseur des discours de haine. « Une observation des communautés en ligne spécialisées dans la vulgarisation des opinions politiques, laisse entrevoir un repli communautaire dans l'intérêt de cristalliser le débat politique autour de la question du tribalisme », révèlent, dans un document, Georges Madiba et Timothée Ndongue, chercheurs en sciences de l'information et de la communication à l'université de Douala.

tique, l'institution semble privilégier le contrôle de la parole publique. Un choix qui pourrait, paradoxalement, nourrir la suspicion et accentuer la fracture entre gouvernants et gouvernés.”

Productions médiatiques

Dans un communiqué publié le 14 juillet dernier, le président du Cnc menaçait déjà de sévir contre les médias qui diffusent selon lui, de contenus fallacieux, tendancieux et manipulateurs susceptibles d'attiser les tensions entre communautés. Des pratiques qui, relève l'organe de régulation, compromettent la paix sociale, menacent la stabilité nationale et perturbent le climat du processus électoral en cours.

« La liberté d'expression n'est pas un sauf-conduit pour propager la haine, la division ou les contrevérités », rappelle le Cnc, qui exhorte journalistes, animateurs d'émissions politiques, influenceurs et autres acteurs médiatiques à faire preuve de rigueur professionnelle, de retenue et de sens du devoir citoyen. L'appel du Cnc insiste sur la nécessité d'une vérification scrupuleuse des faits, d'un équilibre des points de vue, et d'un traitement éthique de l'information. Cette exigence est d'autant plus cruciale que les passions électorales peuvent facilement dégénérer en discours incendiaires, menaçant ainsi la cohésion nationale.

La diffusion des messages de stigmatisation, de dénigrement, d'intimidation, sur fond de clivages politiques et tribaux à travers les médias classiques et les réseaux sociaux, prend une proportion inquiétante au Cameroun. La perspective de l'élection présidentielle en octobre apparaît comme un catalyseur des discours de haine. « Une observation des communautés en ligne spécialisées dans la vulgarisation des opinions politiques, laisse entrevoir un repli communautaire dans l'intérêt de cristalliser le débat politique autour de la question du tribalisme », révèlent, dans un document, Georges Madiba et Timothée Ndongue, chercheurs en sciences de l'information et de la communication à l'université de Douala.

Serges Ekoumou

Le dossier

RAPPORT CONAC 2024

Site Web: www.conac.cm | Ligne verte: 1517

Mailto: info@conac.cm | Website: www.conac.cm



Explosion de dénonciations d'actes de corruption

Le Cameroun a perdu 4,06 milliards de Fcfa (environ 6,2 millions d'euros) du fait de la corruption en 2024, contre 114 milliards un an plus tôt, soit une baisse de 95,6 %, d'après le rapport publié mercredi dernier par la Commission nationale anticorruption (Conac). Il s'agit du plus faible préjudice financier enregistré depuis six ans. Les raisons de cette baisse n'ont pas été précisées. Le président de la Conac, Dieudonné Massi Gams a déploré une explosion du nombre de dénonciations d'actes de corruption en 2024. Celles-ci se sont établies à 10 520 cas contre 7 548 en 2023 soit une hausse de 39,37% en glissement annuel. Ces dénonciations, faut-il le souligner, ont été faites par des citoyens camerounais aussi bien par voie électronique que par courrier administratif, par WhatsApp. Le préjudice financier subi par l'Etat découle des enquêtes de la Conac, brasséculier

de l'Etat en matière de lutte contre la corruption, des décisions du Tribunal criminel spécial (Tcs) et du Conseil de discipline budgétaire et financière. A titre d'illustration, 2 182 cas d'infractions ont été dénoncés par voie de courrier administratif. 29,33% portent des détournements présumés, 18,7% pour la corruption, etc. Par secteur d'activité, les Affaires foncières conservent le premier rang en termes de nombre d'occurrences de dénonciation avec 24,65% du total. Il est suivi des Finances (19%) qui est déclassé de la Fonction publique comparé à l'année 2023. Le Top 5 se complète avec le secteur de l'éducation et les Marchés publics. Les infractions les plus décriées sont entre autres : « le détournement des indemnisations des populations, le détournement des pensions retraites, la perception indue des salaires, la corruption en matière de concours administratif, la corrup-

tion dans le processus de passation des Marchés publics, la mauvaise gestion des fonds d'APPE », indique le rapport de la Conac.

En revanche, les signalements d'actes de corruption ont explosé : plus de 10 500 cas recensés contre 7 548 en 2023, soit une hausse de près de 40 %. Les dénonciations concernent surtout les affaires foncières (24,65 %), suivies des Finances, de la Fonction publique, de l'éducation et des marchés publics. La Conac souligne que les pratiques les plus décriées touchent aux détournements d'indemnisations, aux pensions retraites, à la corruption lors des concours administratifs et aux irrégularités dans les marchés publics. Des chiffres qui illustrent un paradoxe : si les pertes financières diminuent, la corruption reste profondément enracinée dans plusieurs secteurs clés de l'Etat.

Rassemblé par Bandolo Martin Onana

► COLLABORATION

Manque de coopération de plusieurs ministères

Dans une déclaration tirée du rapport 2024 de la Commission nationale anti-corruption (Conac), le président de l'institution, le Révérend Docteur Dieudonné Massi Gams, a pointé du doigt plusieurs ministères pour leur refus de coopérer dans la lutte contre la corruption au Cameroun. En effet, malgré les correspondances adressées, le ministère de l'Administration territoriale, celui de la Communication, de l'Eau et de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, ainsi que le ministère des Transports n'ont pas transmis leurs rapports. Une attitude déjà observée les années précédentes. À cela s'ajoute le silence des autorités religieuses telles que la Conférence épiscopale nationale, le Conseil des Églises protestantes et le Conseil supérieur islamique, pourtant considérés comme des relais essentiels d'intégrité, a indiqué Dieudonné Massi Gams, président de la Conac. Cette posture entraverait considérablement les efforts de l'institution dans sa mission de traque et de prévention des pratiques corruptives au sein de l'appareil étatique. Cette sortie du président de la Conac relance le débat sur la volonté réelle de certains acteurs institutionnels à assainir la gouvernance publique. Elle soulève également des interrogations sur les enjeux politiques, économiques ou administratifs qui pourraient motiver ce manque de coopération. Alors que le Cameroun est régulièrement épingle dans les classements mondiaux pour la prévalence de la corruption, cette révélation vient fragiliser davantage l'image de transparence que le gouvernement souhaite projeter à l'international. Le rapport de la Conac note toutefois une progression : 105 contributions ont été reçues en 2024, contre 84 en 2023, grâce notamment aux établissements et entreprises publics (44 contre 27). Les dénoncia-



tions de corruption ont elles aussi augmenté, atteignant 10 520 cas, soit une hausse de près de 40 %. Elles concernent surtout les Affaires foncières (24,65 %), suivies des Finances, de la Fonction publique, de l'éducation et des marchés publics. La Conac souligne que les pratiques les plus décriées touchent aux détournements d'indemnisations, aux pensions retraites, à la corruption lors des concours administra-

tifs et aux irrégularités dans les marchés publics. Des chiffres qui illustrent un paradoxe : si les pertes financières diminuent, la corruption reste profondément enracinée dans plusieurs secteurs clés de l'État. Sur le plan répressif, 31 administrations ont sanctionné 298 agents publics pour divers manquements. Le Tribunal criminel spécial (Tcs) a rendu 11 arrêts définitifs, avec des peines allant de trois ans de prison à la perpétuité.

Le préjudice financier global pour l'État et ses dépendances est estimé à plus de 4 milliards de Fcfa en 2024. La Conac appelle enfin à une meilleure implication des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé, jugés encore insuffisamment représentés. Elle annonce des ateliers de sensibilisation et la relance de la coalition nationale anticorruption pour renforcer l'engagement collectif.

► OBLIGATION

Les missions...

La Conac est un organisme public indépendant chargé de contribuer à la lutte contre la corruption. A ce titre, elle a notamment pour missions : de suivre et d'évaluer l'application effective du plan gouvernemental de lutte contre la corruption ; de recueillir, de centraliser et d'exploiter les dénonciations et informations dont elle saisit pour des pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées ; de mener toutes études ou investigations et de proposer toutes mesures de

nature à prévenir ou à juguler la corruption ; de procéder, le cas échéant, au contrôle physique de l'exécution des projets, ainsi qu'à l'évaluation des conditions de passation des marchés publics ; de diffuser et de vulgariser les textes sur la lutte contre la corruption ; d'identifier les causes de la corruption et de proposer aux autorités compétentes des mesures susceptibles de permettre de l'éliminer dans tous les services publics ou parapublics ; d'accomplir toute autre mission à elle confiée par

le président de la République. La Conac peut se saisir de pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées dont elle a connaissance. Elle peut également être saisie par toute personne physique ou morale de plainte ou de dénonciation pour faits ou actes de corruption. Elle est tenue de protéger ses sources d'information. Toutefois, si la volonté avérée de nuire du dénonciateur est établie, la Commission lève la protection de la source concernée à la demande du tribunal.

ACTION

Les grandes priorités pour 2025



Le 30 janvier 2025, le Palais des Congrès de Yaoundé a accueilli la cérémonie de présentation du bilan de l'année 2024 et des perspectives pour 2025 de la Conac. Cet événement d'envergure s'est déroulé en présence de Dieudonné Massi Gams, Président de la Conac, du Vice-président de la commission, ainsi que de plusieurs personnalités du monde politique et administratif. Dans son discours, Dieudonné Massi Gams a souligné la volonté du Président de la République, Paul Biya, qui, lors de son message à la Nation le 31 décembre 2024, avait affirmé avec fermeté : « La lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics est, très clairement, un impératif pour la préservation des ressources publiques. Elle va connaître une intensification notable au cours de l'année qui s'annonce. » Cette déclaration donnait une feuille de route claire pour l'année 2025, et la Conac entendait prendre des mesures décisives pour renforcer la lutte contre la corruption et promouvoir la transparence dans la gestion des ressources publiques. Afin d'atteindre ses objectifs, la Conac prévoit, en cette année, d'intensifier ses actions en se concentrant sur trois axes stratégiques. D'abord la criminalisation de l'enrichissement illicite. En effet, toute acquisition suspecte de biens ou de richesses devra être justifiée sous peine de poursuites judiciaires. Ensuite, la Déclaration obligatoire des biens et avoirs. La Conac souhaite ainsi renforcer l'application de cette mesure, qui impose aux hauts fonctionnaires et responsables publics de déclarer leurs

patrimoines avant et après l'exercice de leurs fonctions. Enfin, la Déconcentration et rapprochement de la Conac des populations. L'ouverture de bureaux régionaux permettra un suivi de proximité, facilitant les dénonciations et la prise en charge rapide des affaires de corruption. Faisant le bilan de 2024, le président de la Conac a fait état de la hausse des dénonciations. En 2024, plus de 10 000 dénonciations ont été enregistrées contre 7 000 en 2023, soit une augmentation de 42 %. Cette évolution témoigne de la confiance accrue des citoyens envers la Conac. Il va souligner l'intensification de la sensibilisation, à travers des campagnes qui ont été menées dans les dix régions du pays à travers. En 2024, il y a l'arrivée des cliniques anti-corruption, espaces ouverts où les citoyens peuvent signaler des abus. De même, que la diffusion de messages de sensibilisation en langues nationales sur les radios communautaires. L'on n'oublie pas le renforcement du cadre institutionnel : Une doléance a été adressée au gouvernement pour l'acquisition de locaux propres à la Conac, afin de garantir une meilleure gestion des dossiers et d'accroître l'efficacité opérationnelle. Les défis pour 2025, tournent autour de l'amélioration de la coordination avec la justice, la protection des lanceurs d'alerte et le développement des outils technologiques et la sensibilisation des nouvelles générations : L'éducation à l'intégrité sera renforcée dans les établissements scolaires et universitaires, car la lutte contre la corruption commence dès le plus jeune âge.

ABDICTION

Insuffisances des rapports

Si le rapport de la Conac sur l'état de la corruption au Cameroun en 2012, est une mine d'informations sur cette gangrène, il présente néanmoins des insuffisances à la fois méthodologiques et factuelles. En effet courant 2012, la Conac a mené un audit financier et administratif à la Sodecoton, puis des enquêtes dans quatre Communautés urbaines (Douala, Edéa, Nkongsamba, Bafoussam) et à la frontière entre le Cameroun et la Rca. Les résultats de ces décentes sur le terrain renseignent sur la gravité du phénomène, détectent les méthodes, évaluent les pertes, établissent les responsabilités et proposent des sanctions. Seulement, un tel rapport ne devrait-il pas tenir compte du principe du contradictoire avant de tirer des conclusions sentencieuses à l'endroit des mis en cause ? Fritz Ntoné Ntoné, l'alors délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala, était présenté comme un expert en fractionnement des marchés publics, auteur d'une gabegie sans précédent. Pareil pour ses homologues d'Edéa, Bafoussam et Nkongsamba. Nulle part, la Conac ne présentait leurs mémoires de défense, comme le faisait par exemple la Chambre des comptes dans pareille circonstance. Iya Mohamed, ex-directeur de la Sodecoton, Henri Clavier, Dga et leurs collaborateurs étaient reconnus coupables d'avoir créé deux sociétés écrans pour distraire l'argent de la Sodecoton. Cette distraction avait occasionné, à en croire la Conac, la perte de plus de 113 milliards de Fcfa à l'entreprise. Quels étaient leurs arguments de défense devant des telles accusations ? Le rapport ne le disait pas. Or, interrogé par le journal Le Jour, sur ce principe de contradictoire, Dieudonné Massi Gams a affirmé « qu'il y a généralement des échanges contradictoires par écrit. Il n'y a pas de subjectivité ». En lisant le rapport, l'on se perd quelque peu, s'agissant des sociétés écrans démasquées à la Sodecoton. Dans la partie réservée à l'audit financier, l'on apprend que la Sosea (Société des services pour l'Europe et l'Afrique) est une structure écran dont le président du Conseil d'administration est l'ex directeur général de la Sodecoton. Il en détiendrait 4% du capital. Plus loin, il était plutôt le Pca de la Compagnie cotonnière française (Copaco) avec 4% du capital, et la Sosea, une société sous contrôle de l'AFD au capital de laquelle, la Sodecoton participe pour 200 millions, soit 2%.

INVESTIGATION

Du grain à moudre

Le 12ème rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2022 rendu public le 27 octobre 2023 à Yaoundé, relevait un préjudice financier chiffré à 4,6 milliards de Fcfa contre 43,947 milliards de Fcfa enregistrées en 2021, soit une baisse de plus de 39 milliards de Fcfa. Selon le rapport 2023, ce préjudice financier était établi sur la base des missions d'investigation de la Conac, ainsi que des condamnations pécuniaires issues des décisions rendues par le Conseil de discipline budgétaire et financière (Cdbf) du Contrôle supérieur de l'Etat (Consupe) et le Tribunal criminel spécial (Tcs). La commission présidée par Dieudonné Massi Gams recensait ainsi 05 secteurs où les cas de corruption avaient été le plus dénoncés : le Mindcaf, ensuite le Minfopra, le Minfi, le Minsep et enfin le Minmap. Dans le détail, le président de la Conac explique que cette amélioration consistante des pertes dues à la corruption, premièrement à l'augmentation du nombre de dénonciations. En effet, en 2022, la Conac affirme avoir reçu 7 061 dénonciations contre 6 705 en 2021 soit une hausse de 356 (+5%) cas en glissement annuel. « 2 603 ont été reçues via la ligne verte le 1 517 ; 3 472 à travers le courrier administratif, 565 par le courrier électronique et 401 au numéro WhatsApp. Si l'on s'en tient aux 3 472 dénonciations reçues à travers le courrier administratif, le détournement de biens publics apparaît comme l'infraction majeure avec 1 135 occurrences, soit 32,69% en valeur relative », a déclaré Dieudonné Massi Gams. Entre 2010 et 2020, la corruption a fait perdre à

l'Etat un montant estimé à 1 652 milliards de Fcfa, selon le président de la Conac, Dr. Dieudonné Massi Gams. En 2018, par exemple, la Conac avait indiqué que grâce à son investigation sur les 40 milliards de Fcfa perdus par l'Etat, seulement 4 milliards ont pu être recouvrés. Selon une enquête menée par Greenpeace, Forest Monitor et le Centre pour l'environnement et le développement (Ced), l'Etat perdrait en moyenne 100 milliards Fcfa chaque année du fait de l'exploitation forestière illégale. « Petite ou grande entreprise, citoyen ordinaire ou homme d'affaire ; que vous soyez du domaine public, employeur, pauvre ou riche, la corruption touche toutes les couches sociales », insiste le président de la Conac, en guise de sensibilisation. Malgré les efforts menés au Cameroun pour pallier à ce fléau mondial, à travers la mise sur pied de certaines institutions, notamment l'Agence Nationale d'Investigation (Anif), la Conac, le Contrôle Supérieur de l'Etat et le Tribunal Criminel Spécial (Tcs), le chemin reste encore long pour son l'éradication. Comme perspectives, le gouvernement doit renforcer les capacités des institutions chargées de la lutte contre la corruption et assurer leur indépendance. De même, la participation citoyenne et la transparence dans la gestion des affaires publiques sont essentielles pour instaurer un climat de gouvernance saine. Quant aux réformes visant à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique, elles restent nécessaires pour prévenir la corruption.

Louis Paul Motaze mobilise le Rdpc à Maroua

Contrairement aux rumeurs propagées par-ci par-là, il n'y a eu ni émeutes, ni grève générale, encore moins de destruction de biens. Plutôt, le Minfi a fait une démonstration de force qui montre que le parti de Paul Biya reste un acteur clé dans la région, malgré les départs récents de personnalités comme Bello Bouba Maïgari et Issa Tchiroma Bakary.

C'est un ministre des Finances (Minfi) accueilli avec une ferveur incroyable à Maroua le 25 août 2025 ! A sa descente d'avion, des milliers de militants et sympathisants, jeunes, femmes et notables, ont scandé des slogans et célébré le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, (Rdpc), à quelques semaines de la présidentielle du 12 octobre. Bien que l'objet officiel de cette mission était la signature de conventions constitutives entre la douane camerounaise et quatre communes de la région, le déplacement de Louis Paul Motaze a rapidement pris une tournure éminemment politique. A ses côtés, l'on notait la présence de Georges Elanga Obam, ministre de la Décentralisation et du Développement local ; Edwin Fongod Nuvaga, directeur général des Douanes ; Manaouda Malachie, ministre de la Santé publique ; Hele Pierre, ministre de l'Environnement ; Ibrahim Talba Malla, ministre délégué à la Présidence chargé des Marchés publics. Cette démonstration de force du parti présidentiel n'est pas un fait isolé, mais plutôt une réponse directe aux récentes incursions de l'opposition. Il y a à peine deux semaines, l'ancien ministre et candidat Issa Tchiroma Bakary avait lui-même rallié une foule en liesse à Garoua. Dans la même veine, le leader de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp), Bello Bouba Maigari, a entamé le 21 août sa propre pré-campagne. En choisissant Ngaoundéré, son fief politique dans l'Adamaoua, l'ex membre du gouvernement a transformé la place des fêtes en une marée humaine acquise à sa cause. Ce retour aux sources s'est voulu une affirmation de sa légitimité et de son ancrage local, rappelant la fidélité de sa région depuis le début de son parcours politique. Le candidat de l'Undp s'est montré confiant, promettant une campagne de terrain ambitieuse pour conquérir les voix du septentrion. Il a d'ailleurs rappelé la victoire de l'Undp aux législatives de 1992, où le parti avait raflé la totalité des sièges dans la région, un message clair sur son poids électoral. Il n'est pas exclu que la ruée vers le



Louis Paul Motaze. Bain de foule

Nord s'intensifie au fil des semaines. En dépit des défis majeurs auxquels la région est confrontée, notamment en matière de sécurité et de développement, son poids électoral et son attachement historique aux figures locales en font un passage obligé. Les responsables locaux du parti de Paul Biya ont d'ailleurs d'ores et déjà manifesté leur espoir de voir le président sortant y tenir un meeting d'envergure.

Entre mobilisation et partenariats stratégiques

Pour mémoire, sa seule sortie de campagne en 2018 s'était limitée à un unique rassemblement à Maroua, renforçant le caractère incontournable de cette région pour tout candidat qui aspire à la victoire. Les stratégies des différents états-majors montrent que le Grand Nord est bien le champ de bataille principal de cette présidentielle 2025. En un mot comme en mille, alors que les candidats affûtent leurs arguments et que les foules s'échauffent dans les villes du Nord, la véritable épreuve de force ne fait que commencer. Le climat de tension et de mobilisation qui règne dans le septentrion laisse présager une campagne largement disputée. Reste à savoir si cette ferveur populaire se traduira dans les urnes et si le scrutin présidentiel lèvera le voile sur l'issue de cette confrontation. Une chose est constante : le sort de l'élection présidentielle

camerounaise se joue, une fois de plus, sur les terres du septentrion.

Il est utile que rappeler que le 26 août 2025, le ministre a présidé la signature des conventions entre la Douane et les communes de Bourha, Fotokol, Kolofata et Mora. La signature de ces conventions visa à créer des centres de négocie pour dynamiser le commerce transfrontalier ; sécuriser les recettes douanières et stimuler la croissance économique locale. Cette initiative permettra aux zones frontalières de l'Extrême-Nord de devenir de véritables pôles d'échanges dynamiques, tout en améliorant les conditions de vie des populations.

A la faveur de la signature de la convention constitutive dédiée au fonctionnement des Centres de négocios entre la direction générale des Douanes et les Communes de Bourha, Fotokol, Kolofata et Mora, le Minfi a accordé plusieurs audiences de qualité, le 26 août, à l'hôtel Mizao de Maroua. Le membre du gouvernement s'est entretenu avec une vingtaine de délégations issues de différents milieux et des responsables religieux, les chefs traditionnels de la région de l'Extrême-Nord, les parlementaires, les hommes politiques, les opérateurs économiques du septentrion et les groupes socio-ethniques notamment ceux du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Littoral et autres installés dans la région.

Serge Ekoumou

22^{ème} Année / Fondé en 2002

Récupéré de déclaration

n°000083/RDDJ/J06/BASC

Siège : Yaoundé

B.P : 30960 Yaoundé

E-mail : independant_plus@yahoo.fr

Propriétaire

Max Mpandjo

699 51 31 51

Directeur de publication

Max Mpandjo

Conseil éditorial

Alain Oguidé

Rédacteur en chef

Mota'a Bila

Grand reporter

Doualla Manga Eric

Secrétaire de Rédaction

Ouandié Luther

Enquêtes et Reportages

Ndzana Arsène

Chef de Desk société

Ngoh Ngoh Frédéric

Chef de Desk sport

Ekoumou Serges

Rédaction générale

Ekani Ebela

Félix Um Nyobe

Kemayou Serges

Ndzana Arsène

Martial Samba

Relations publiques et marketing

Peugeot Dipita

Consultants

John Khomé

(Canada)

Marcel Ekoka

Valery Kemayou

(France)

Infographie

Hervé Eloundou

Impression

Jvgraf